

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2364

3 septembre 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| Actelion Partners SNC | 113453 | N.L.C.-Invest S.A. | 113427 |
| Delos Luxco 2 S.à r.l. | 113462 | Nouvelle Société du Rapide des Ardennes Sàrl | |
| DH Lighting Europe S.à r.l. | 113429 | | 113428 |
| Edgas S.A. | 113470 | OCM Albion Topco S.à r.l. | 113434 |
| Garfunkelux S.à r.l. | 113430 | Omega Enterprises S.à r.l. | 113428 |
| Immokaty S.A. | 113432 | One O One S.A. | 113431 |
| Industrial Lending 1 | 113429 | Online-Car | 113431 |
| Innova RS Holding S.à r.l. | 113429 | Online Retail Group S.A. | 113431 |
| Intec S.A. | 113429 | Optimitive International S.à r.l. | 113431 |
| Intellimedix S.A. | 113456 | Optique HOSS S.à r.l. | 113430 |
| Interlignum S.A. | 113428 | Osteologic S.à r.l. | 113431 |
| Josephine S.A. | 113430 | Otto Finance Luxembourg A.G. | 113432 |
| LEA | 113430 | Parkway GP S.à r.l. | 113432 |
| LU Global Invest | 113426 | Pentagon Lock 7-A Sàrl | 113465 |
| Martigny S.A.-SPF | 113426 | Pinebridge Structured Capital Partners III-E, | |
| MCP-Kanetix III S.à r.l. | 113429 | SLP | 113467 |
| Mercury Group S.à r.l. | 113426 | Runway S.à r.l. | 113444 |
| Montauban S.A. | 113426 | SLCP ESF (Funds) S.à r.l. | 113472 |
| Nanfara S.A. | 113428 | Waltimmo S.à r.l. | 113433 |
| Naturhome S.A. | 113427 | WB Ambassador Holdings | 113433 |
| Nautila Investment S.à r.l. | 113427 | Wert ITI S.à r.l. | 113433 |
| NEPH (Elblag) Sàrl | 113427 | Whitewood (Stage 6) UK S.à r.l. | 113432 |
| NEThave Investments Holding S.à r.l. | 113472 | Wiederkehr Associates Funds ("WAF") | 113433 |
| Nettoyage Jules Becker | 113427 | Wiederkehr Associates Funds ("WAF") | 113433 |
| NG Partners | 113471 | | |

Mercury Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésgigny.
R.C.S. Luxembourg B 131.983.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015118313/10.

(150127566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

LU Global Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 182.940.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 14 juillet 2015 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Jean Nicolas WEBER de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer Monsieur Guy LANNERS, demeurant 36 avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Le Conseil d'Administration se compose désormais des personnes suivantes:

- Mr Pierre-Paul BOEGEN
- Mme Nelly NOEL
- Mr Guy LANNERS

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015118265/21.

(150127646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Martigny S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 21.837.

Les comptes annuels au 31/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015118302/10.

(150127473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Montauban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 84.764.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2015

Messieurs Michel Jadot, Jozef Adriaens, Paul Traen, Franciscus J.A. Las sont renommés administrateurs.

Madame Marie-Reine Bernard est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Jozef Adriaens / Michel Jadot

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015118332/13.

(150127312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Naturhome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, Z.I. In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 97.728.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015118354/9.
(150127027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Nautila Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 135.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2015.
Référence de publication: 2015118355/11.
(150127504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

NEPH (Elblag) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015118357/9.
(150127687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Nettoyage Jules Becker, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 42.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015118358/9.
(150127153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

N.L.C.-Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 56.457.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 30 juin 2015:

1. La démission en tant qu'administrateur de Madame Jessica Da Silva a été acceptée avec effet au 30 juin 2015;
2. Monsieur Olivier Liégeois, né le 27 octobre 1976 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur, avec effet au 30 juin 2015, et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118361/16.

(150127128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Nanfara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015118353/9.
(150126978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Omega Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.244.

EXTRAIT

En date du 30 juin 2015, l'associé unique PENROD (CYPRUS) HOLDINGS LTD a migré au Luxembourg en adoptant la nationalité luxembourgeoise et en changeant sa dénomination sociale. Les données de l'associé unique de la Société sont dorénavant:

- JVP Luxembourg, une société avec responsabilité limitée, avec siège social au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Immatriculée auprès du Registre de Commerces et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 198282.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015118369/18.

(150127494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Nouvelle Société du Rapide des Ardennes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perle, 45, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 94.311.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015118364/14.

(150127029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Interlignum S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 34.537.

Veuillez noter que le siège social de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., commissaire, se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour INTERLIGNUM S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015118183/13.

(150126443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Innova RS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 425.150,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 139.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118176/10.

(150126895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Intec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 190.734.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 10 juillet 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer au poste d'administrateur Monsieur Andrej SRSEN, né le 08 mai 1980 à Bratislava (Slovaquie) et demeurant professionnellement à Lipského 1158/3, Bratislava - Dubravka, Slovaquie.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Cette nomination fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 11 juillet 2015.

Pour INTEC S.A.

Signature

Référence de publication: 2015118178/15.

(150126537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Industrial Lending 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 176.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118175/10.

(150126565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

MCP-Kanetix III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 20.003,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 163.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118308/10.

(150126542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

DH Lighting Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117920/9.

(150127020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Garfunkelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 196.769.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015118204/14.

(150127212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Josephine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 170.053.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015118200/14.

(150127010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

LEA, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 137.713.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015118250/12.

(150126492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Optique HOSS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 2, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 91.681.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015118374/14.

(150127030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Online-Car, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 4, allée John W. Léonard.
R.C.S. Luxembourg B 103.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015118372/10.

(150126783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Optimitive International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 181.924.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015118373/9.

(150127420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Osteologic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 177.917.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015118375/10.

(150126937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Online Retail Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5/7, Berlerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 152.217.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2015

Démission de Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70 909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer de son poste de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61.096, avec siège social à L-8211 Mamer, Route d'Arlon 53 en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015118379/13.

(150126816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

One O One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 87.455.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2015

Démission de Fiduciaire et Expertise (Luxembourg) S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015118378/12.

(150126817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Parkway GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 80.969.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2004, l'associé unique de la société Parkway GP S.à r.l., White Horse Holdings UK B.V., à transféré son siège officiel à Rotterdam, Pays-Bas avec adresse à The Thomas Cook Business Park., Coningsby Road, Petersborough PE3 8SB, Royaume-Uni.

En date du 19 septembre 2013, l'associé unique de la société Parkway GP S.à r.l., White Horse Holdings UK B.V., a changé de dénomination et est maintenant enregistrée sous le nom de Parkway Nederland B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118385/16.

(150127090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Otto Finance Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 83.846.

—
Les comptes annuels au 28/02/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015118383/10.

(150126529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Immokaty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 83.035.

—
Extrait de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 7 juillet 2015

Il en résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui est tenu à Luxembourg en date du 7 juillet 2015, d'accepter le mandat suivant:

Nouveau mandat: de nommer comme dépositaire des actions au porteur:

Stimo Consultancy S.à.r.l. (B 93773)

15, rue J.P. Sauvage

L-2514 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118169/15.

(150128483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Whitewood (Stage 6) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.182.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 mai 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015118693/13.

(150127111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Wert ITI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 135.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015118692/11.

(150127218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Wiederkehr Associates Funds ("WAF"), Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Senningerberg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 183.255.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015118694/11.

(150127546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Wiederkehr Associates Funds ("WAF"), Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Senningerberg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 183.255.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 9 juillet 2015 a renouvelé le mandat de Mr. Oliver Schütz en tant que membre du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

PricewaterhouseCoopers a été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015118695/14.

(150127547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

WB Ambassador Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015118701/9.

(150126536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Waltimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6488 Echternach, 8, rue des Vergers.
R.C.S. Luxembourg B 161.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015118699/9.

(150126860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

OCM Albion Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 198.447.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of July,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

- OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195494,

represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 8 July 2015; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration; and

- OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187459,

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 8 July 2015; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

“Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “OCM Albion Topco S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by any Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company’s corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers’ Liability. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company’s annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

| Shareholder | Subscribed capital | Number of shares |
|---------------------------------------|--------------------|------------------|
| OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l. | GBP 9,375.- | 9,375 |
| OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l. | GBP 3,125.- | 3,125 |
| Total: | GBP 12,500.- | 12,500 |

The amount of twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

Shareholders resolutions
First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration:

- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing professionally at 16, rue J. B. Fresez, L-1724 Luxembourg; and

- Mr Jonas MITZSCHKE, company manager, born on June 7, 1983 in Mainz, Germany, residing professionally at 27 Knightsbridge, SW1X 7LY, London.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit juillet,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu

- OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195494,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 juillet 2015, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement; et

- OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187459,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 juillet 2015, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «OCM Albion Topco S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures pro-

visoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un des Gérants.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si une majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant,

collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit),

les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

| Associé | Capital souscrit | Nombre de parts sociales |
|---------------------------------------|---------------------|--------------------------------|
| OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l. | GBP 9.375,- | 9.375 |
| OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l. | GBP 3.125,- | 3.125 |
| Total: | GBP 12.500,- | 12.500 |

Le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 26A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes Gérants pour une période illimitée:

- Mr Jabir CHAKIB, administrateur de société, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal à L-2449, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mr Hugo NEUMAN, administrateur de société, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Hollande, ayant son adresse au 16, rue J. B. Fresez à L- 1724 Luxembourg; et
- Monsieur Jonas MITZSCHKE, administrateur de société, né le 7 juin 1983 à Mayence, Allemagne, résidant professionnellement à 27 Knightsbridge, SW1X 7LY, London.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 13 juillet 2015. GAC/2015/5897. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118377/575.

(150127553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Runway S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 195.201.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth of June,
Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange.

THERE APPEARED:

EQT Mid Market GP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam and its office address at World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4th floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 55314295, acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership, a limited partnership, incorporated under the laws of England and Wales, having its office address at World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4th floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the Registrar of Companies for England & Wales under Companies' House number LP015303,

represented by Eamonn MCDONALD, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 18 June 2015.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) that EQT Mid Market GP B.V., acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership, prenamed, is the sole shareholder of Runway S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.201, incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette, on 6 February 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1061 of 22 April 2015 (the “Company”).

2) That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named sole shareholder, representing the whole corporate capital of the Company has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the nominal value of the shares of the Company, so as to fix it at one Cent (EUR 0.01) and subsequently to increase the number of shares to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares. The sole shareholder resolves to allocate the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares to the sole shareholder, in the proportion of one hundred (100) new shares for one (1) existing share.

Second resolution

The sole shareholder resolves to create one new class of ordinary shares of the Company, each ordinary share having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) and to convert the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares.

Third resolution

The sole shareholder resolves to create nine (9) classes of shares of the Company, which shall be designated as classes A, B, C, D, E, F, G, H and I shares, each share having a nominal value of one Cent (EUR 0.01).

The sole shareholder decides that the articles of association shall be amended to determine the financial rights attached to each of the classes of shares and their conditions of repurchase and cancellation.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987,500), to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one million Euro (EUR 1,000,000) by the creation and the issue of:

- eight million seven hundred and fifty thousand (8,750,000) ordinary shares;
- ten million (10,000,000) class A shares;
- ten million (10,000,000) class B shares;
- ten million (10,000,000) class C shares;
- ten million (10,000,000) class D shares;
- ten million (10,000,000) class E shares;
- ten million (10,000,000) class F shares;
- ten million (10,000,000) class G shares;
- ten million (10,000,000) class H shares; and
- ten million (10,000,000) class I shares;

of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, being ninety-eight million seven hundred and fifty thousand (98,750,000) new shares in total.

Subscription and paying up

The ninety-eight million seven hundred and fifty thousand (98,750,000) new shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each together with an aggregate share premium of thirty-seven million two hundred and forty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,247,500) have been subscribed and fully paid up by EQT Mid Market GP B.V., acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership, prenamed, as follows:

- eight million seven hundred and fifty thousand (8,750,000) ordinary shares together with a share premium attached to the ordinary shares in the amount of three million eight hundred and fourteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 3,814,750);
- ten million (10,000,000) class A shares together with a share premium attached to the class A shares in the amount of three million seven hundred and fourteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 3,714,750);

- ten million (10,000,000) class B shares together with a share premium attached to the class B shares in the amount of three million seven hundred and fourteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 3,714,750);
- ten million (10,000,000) class C shares together with a share premium attached to the class C shares in the amount of three million seven hundred and fourteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 3,714,750);
- ten million (10,000,000) class D shares together with a share premium attached to the class D shares in the amount of three million seven hundred and fourteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 3,714,750);
- ten million (10,000,000) class E shares together with a share premium attached to the class E shares in the amount of three million seven hundred and fourteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 3,714,750);
- ten million (10,000,000) class F shares together with a share premium attached to the class F shares in the amount of three million seven hundred and fourteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 3,714,750);
- ten million (10,000,000) class G shares together with a share premium attached to the class G shares in the amount of three million seven hundred and fourteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 3,714,750);
- ten million (10,000,000) class H shares together with a share premium attached to the class H shares in the amount of three million seven hundred and fourteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 3,714,750);
- ten million (10,000,000) class I shares together with a share premium attached to the class I shares in the amount of three million seven hundred and fourteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 3,714,750);

by a contribution in kind consisting of eleven million one hundred and eleven thousand two hundred (11,111,200) ordinary shares, eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class A shares, eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class B shares, eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class C shares, eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class D shares, eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class E shares, eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class F shares, eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class G shares and eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class H shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each held by EQT Mid Market GP B.V., acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership in Runway Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.980 in the aggregate amount of thirty-eight million two hundred and thirty-five thousand Euro (EUR 38,235,000) (the “Contribution in Kind”).

Proof of the existence and value of the Contribution in Kind in the aggregate amount of thirty-eight million two hundred and thirty-five thousand Euro (EUR 38,235,000) has been given by delivery of a certificate of value from the board of managers of the Company dated 19 June 2015.

The certificate of value shall be signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary and shall stay affixed to these minutes which it will be registered.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ **6.1.** The corporate capital of the Company is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000) represented by one hundred million (100,000,000) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, fully paid up, divided into:

- (i) ten million (10,000,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”);
- (ii) ten million (10,000,000) class A shares (the “Class A Shares”);
- (iii) ten million (10,000,000) class B shares (the “Class B Shares”);
- (iv) ten million (10,000,000) class C shares (the “Class C Shares”);
- (v) ten million (10,000,000) class D shares (the “Class D Shares”);
- (vi) ten million (10,000,000) class E shares (the “Class E Shares”);
- (vii) ten million (10,000,000) class F shares (the “Class F Shares”);
- (viii) ten million (10,000,000) class G shares (the “Class G Shares”);
- (ix) ten million (10,000,000) class H shares (the “Class H Shares”); and
- (x) ten million (10,000,000) class I shares (the “Class I Shares”).

The shares are in registered form only.

The Class A Shares to Class I Shares are hereinafter referred to as the “Preference Shares”. The Ordinary Shares and/or the Preference Shares are referred to as the “Shares” and “Share” shall be construed accordingly.

The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders” and individually a “Shareholder”.

Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of Shareholder(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of Preference Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preference Shares through the repurchase and cancellation of all the Preference Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Preference Shares such cancellations and repurchases of Preference Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class I).

In the event of a reduction of capital through the repurchase and the cancellation of a class of Preference Shares (in the order provided for in the paragraph above), such class of Preference Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount (the “Total Cancellation Amount”) as approved by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Preference Shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per Share (the “Cancellation Value Per Share”) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of Preference Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such class of Preference Shares.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes of the Preference Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Preference Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, “Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

For the purposes of these Articles, “Interim Accounts” shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

For the purposes of these Articles, “Interim Account Date” shall mean the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up an issue premium account, into which any issue premium paid on any Share is transferred. Any amount paid by any Shareholder on a issue premium account created exclusively for the Ordinary Shares or a class of Preference Shares shall remain attach to the Ordinary Shares or such relevant class of Preference Shares and to which respectively the holders Ordinary Shares or the holders of such Preference Shares shall only be entitled to. The amount of the issue premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder (s) or to allocate funds to the Legal Reserve or other reserves.”

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 12 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 12. Interim Dividends.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends in compliance with article 16 of the Articles on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the

last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.”

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to amend article 16 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

16.3. After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s) in compliance with this Article 16.

16.4. In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of class of Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the class of Ordinary Shares held by them, then,
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class H Shares, and then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of Preference Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Shares) have been repurchased and cancelled at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Preference Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Shares).”

Eighth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 17.4 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ 17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 16 hereof.”

Ninth resolution

The sole shareholder decides that out of the share premium attached to the ordinary shares in the amount of three million eight hundred and fourteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 3,814,750), one hundred thousand Euro (EUR 100,000) will be allocated to the legal reserve of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person, known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, the said representative of the appearing person signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille quinze, le dix-neuf juin,

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

A COMPARU:

EQT Mid Market GP B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam et son adresse professionnelle au World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4th floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas et immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 55314295 agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Mid Market Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son adresse professionnelle au World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4th floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP015303,

représentée par Eamonn McDonald, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 juin 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) qu'EQT Mid Market GP B.V., agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Mid Market Limited Partnership, préqualifiée, est l'associé unique de Runway S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.201, constituée suivant un acte reçu par Maître Francis KESSELER alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1061 du 22 avril 2015 (la «Société»).

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

3) Ceci ayant été exposé, l'associé unique pré mentionné, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société et ainsi de la fixer à un cent (0,01 EUR) et par conséquent d'augmenter le nombre de parts sociales à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales. L'associé unique décide d'attribuer les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales à l'associé unique dans la proportion de cent (100) parts sociales nouvelles pour une (1) part sociale existante.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales ordinaires de la Société, chaque part sociale ordinaire ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) et de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.

Troisième résolution

L'associé unique décide de créer neuf (9) catégories de parts sociales de la Société, lesquelles seront désignées comme les parts sociales de catégories A,B,C,D,E,F,G, H et I chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR).

L'associé unique décide que les statuts seront modifiés afin de déterminer les droits financiers propres à chaque catégorie de parts sociales ainsi que leurs conditions de rachat et d'annulation.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (987.500 EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) à un million d'euros (1.000.000 EUR) par la création et l'émission de:

- huit millions sept cent cinquante mille (8.750.000) de parts sociales ordinaires;

- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A;
 - dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie B;
 - dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie C;
 - dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie D;
 - dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie E;
 - dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie F;
 - dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie G;
 - dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie H; et
 - dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie I;
- d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune, soit quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (98.750.000) nouvelles parts sociales au total.

Souscription et libération

Les quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (98.750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune avec une prime d'émission de trente-sept millions deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (37.247.500 EUR) ont été souscrites et entièrement libérées par EQT Mid Market GP B.V. agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Mid Market Limited Partnership, préqualifiée, comme suit:

- huit millions sept cent cinquante mille (8.750.000) parts sociales ordinaires avec une prime d'émission attachée aux parts sociales ordinaires d'un montant de trois millions huit cent quatorze mille sept cent cinquante euros (3.814.750 EUR);
- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A avec une prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie A d'un montant de trois millions sept cent quatorze mille sept cent cinquante euros (3.714.750 EUR);
- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie B avec une prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie B d'un montant de trois millions sept cent quatorze mille sept cent cinquante euros (3.714.750 EUR);
- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie C avec une prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie C d'un montant de trois millions sept cent quatorze mille sept cent cinquante euros (3.714.750 EUR);
- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie D avec une prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie D d'un montant de trois millions sept cent quatorze mille sept cent cinquante euros (3.714.750 EUR);
- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie E avec une prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie E d'un montant de trois millions sept cent quatorze mille sept cent cinquante euros (3.714.750 EUR);
- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie F avec une prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie F d'un montant de trois millions sept cent quatorze mille sept cent cinquante euros (3.714.750 EUR);
- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie G avec une prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie G d'un montant de trois millions sept cent quatorze mille sept cent cinquante euros (3.714.750 EUR);
- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie H avec une prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie H d'un montant de trois millions sept cent quatorze mille sept cent cinquante euros (3.714.750 EUR); et
- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie I avec une prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie I d'un montant de trois millions sept cent quatorze mille sept cent cinquante euros (3.714.750 EUR);

par un apport en nature consistant en onze millions cent onze mille deux cents (11.111.200) parts sociales ordinaires, onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie A, onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie B, onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie C, onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie D, onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie E, onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie F, onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie G et onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie H avec une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune, détenues par EQT Mid Market GP B.V., agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Mid Market Limited Partnership dans Runway Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment incorporée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192.980 d'un montant total de trente-huit millions deux cent trente-cinq mille euros (38.235.000 EUR) (l'«Apport en Nature»).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature d'un montant total de trente-huit millions deux cent trente-cinq mille euros (38.235.000 EUR) a été apportée par une déclaration de valeur du conseil de gérance de la Société datée du 19 juin 2015.

La déclaration de valeur sera signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentaire et restera annexée au présent acte, pour être enregistrée avec lui.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« 6.1. Le capital social de la Société est fixé à un million d'euros (1.000.000 EUR) représenté par cent millions (100.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune, entièrement libéré, divisé comme suit:

- (i) dix millions (10.000.000) de parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- (ii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- (iii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- (iv) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- (v) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- (vi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- (vii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- (viii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- (ix) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»); et
- (x) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»).

Les parts sociales sont uniquement nominatives.

Les Parts Sociales de Catégorie A à I sont désignées comme les «Parts Sociales Préférentielles». Les Parts Sociales Ordinaires et/ou les Parts Sociales Préférentielles doivent être désignées comme les «Parts Sociales», et «Part Sociale» s'interprète en conséquence.

Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés» et individuellement comme l'«Associé».

Chaque catégorie de Parts Sociales aura les mêmes droits tel que stipulés dans les présents Statuts. Chaque Part Sociale a droit à un (1) vote lors de l'assemblée générale de(s) Associé(s).

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le capital de la Société pourra être réduit au moyen de l'annulation de Parts Sociales Préférentielles notamment par l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles suite au rachat et à l'annulation de l'ensemble des Parts Sociales Préférentielles émises dans la (les) catégorie(s) de Parts Sociales concernée(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales Préférentielles, ces rachats et annulations de Parts Sociales Préférentielles ne pourront se faire que dans le sens alphabétique inverse (c'est à-dire en commençant par les Parts Sociales de Catégorie I).

En cas de réduction du capital par rachat et annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles (dans l'ordre tel qu'indiqué dans le paragraphe ci-dessus), cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leur participation dans cette catégorie au Montant Disponible (cependant avec la limitation que le montant total de l'annulation (le «Montant Total de l'Annulation») tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales Préférentielles rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par Part Sociale (la «Valeur d'Annulation Par Part Sociale») pour chacune des parts de la catégorie concernée détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation devant s'appliquer à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetées et annulées par le nombre de Parts Sociales émises dans cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles.

Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale, sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des catégories de Parts Sociales Préférentielles sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés, cependant, sous réserve que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Dans le cadre de ces Statuts, «Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où le(les) associé(s) aurai(en)t droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) les réserves librement distribuables (incluant pour éviter toute ambiguïté la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée/annulée mais réduit par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) les sommes devant être placées dans la (les) réserve(s) conformément aux exigences posées par la Loi et les Statuts, chaque fois tel que présentés par les Comptes Intérimaires concernés (et pour éviter toute ambiguïté, sans double comptabilisation) tel que:

$$MD = (BN + B + RC) - (P + RL)$$

Avec

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

B = toute réserve librement distribuable (incluant la réserve de prime d'émission)

RC = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes devant être allouées à une (des) réserve(s) selon les exigences posées par la Loi ou les Statuts.

Dans le cadre de ces Statuts, «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires.

Dans le cadre de ces Statuts, «Date Des Comptes Intérimaires» signifie une date qui ne peut précéder de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la catégorie concernée de Parts Sociales Préférentielles.

6.2. En plus du capital social, il peut être établi un compte de prime d'émission dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Tout montant payé par l'Associé sur un compte de prime d'émission créé exclusivement pour les Parts Sociales Ordinaires ou une catégorie de Parts Sociales Préférentielles restera attaché aux Parts Sociales Ordinaires ou cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles concernée et auxquels respectivement seuls les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ou les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles ont droit. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder au paiement de toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé (s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la Réserve Légale ou à d'autres réserves.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12. Dividendes intérimaires.** Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément à l'article 16 des Statuts sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.»

Septième résolution.

L'associé unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 16. Profits - Réserves.**

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net de la Société, au moins cinq pour cent (5%) devront être, chaque année, alloués à la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale»). Cette allocation à la Réserve Légale cessera d'être exigée dès que et aussi longtemps que la Réserve Légale s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital de la Société.

16.3. Après allocation à la Réserve Légale, le(s) Associé(s) devra(ont) déterminer comment le bénéfice net restant sera disposé en répartissant le tout ou une partie du bénéfice net restant à une réserve ou à une provision, en le reportant à l'exercice financier suivant ou en le distribuant avec les profits reportés, réserves distribuables ou prime d'émission entre les associés ou à l'associé conformément à cet Article 16.

16.4. Quelle que soit l'année dans laquelle la Société décide de faire des distributions de dividendes tirés de bénéfices nets et de réserves disponibles tirés de bénéfices, incluant la prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, les détenteurs de la catégorie des Parts Sociales Ordinaires seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0.60%) de la valeur nominale de la catégorie de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0.55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I seront autorisés à recevoir le solde de la distribution de dividendes.

Si la dernière catégorie de Parts Sociales Préférentielles (par ordre alphabétique, initialement les Parts Sociales de Catégorie I) a été vendue et annulée au moment de la distribution, le reste de la distribution de dividendes sera alloué à la précédente catégorie de Parts Sociales Préférentielles dans l'ordre alphabétique inverse (initialement les Parts Sociales de Catégorie H).»

Huitième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 17.4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **17.4.** Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés afin de réaliser sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution exposées pour la distribution de dividendes prévu par l'Article 16.”

Neuvième résolution

L'associé unique décide que de la prime d'émission attachée aux parts sociales ordinaires d'un montant de trois millions huit cent quatorze mille sept cent cinquante (3.814.750 EUR), cent mille euros (100.000 EUR) seront alloués à la réserve légale de la Société.

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: McDonald, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juin 2015. Relation: EAC/2015/14289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015118450/497.

(150127173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Actelion Partners SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 100.352.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of the month of June,

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Actelion Ltd, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 16, Gewerbestrasse, CH-4123 Allschwil, Switzerland, and registered with the Commercial register of the Canton of Baselland under number CHE-101-188.361 (formerly CH-280.3.003.028-8),

Here duly represented by Mrs. Sofia Da Chao Conde, private employee, professionally residing at 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, by virtue of a power of attorney, given under private seal; and

Actelion Production Ltd (formerly Actelion Participation GmbH), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 16, Gewerbestrasse, CH-4123 Allschwil, Switzerland, and registered with the Commercial register of the canton of Baselland under number CHE-110.598.918 (formerly CH-280.4.007.467-8),

Here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing at 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are all the partners (the "Partners") of Actelion Partners SNC, an unlimited company (société en nom collectif) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of one thousand United States Dollars (USD 1,000) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100352 (the "Company"), incorporated by notarial deed enacted on April 16, 2004, by and before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 610 on June 14, 2004, whose articles of incorporation were last modified by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on March 11, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of May 8, 2013, number 1093.

Such appearing parties representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Partners decide to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Partners decide and resolve:

That Actelion Ltd, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 16, Gewerbestrasse, CH-4123 Allschwil, Switzerland, and registered with the Commercial register of the Canton of Baselland under number CHE-101-188.361 (formerly CH-280.3.003.028-8), is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company (the "Liquidator").

That the Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145 of the Law. As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145 of the Law.

That the Liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year during which the liquidation is completed.

That the Liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the Liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Partners, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the Liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That the Liquidator shall have the power to request from any debtor of the Company that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the Liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the Liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the Liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand-Duchy.

That the Liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the Liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the Partners, if any, in accordance with article 151 of the Law.

That the Liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Partners decide to grant full and total discharge to the sole manager of the Company for the accomplishment of its mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Actelion Ltd, une société constituée et existant sous les lois Suisses, ayant son siège social au 16, Gewerbestrasse, CH-4123 Allschwil, Suisse, et immatriculée auprès du Registre de Commerce du Canton de Baselland sous le numéro CHE-101-188.361 (précédemment CH-280.3.003.028-8),

Ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Actelion Production Ltd (anciennement Actelion Participation GmbH), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois Suisses, ayant son siège social au 16, Gewerbestrasse, CH-4123 Allschwil, Suisse, et immatriculée auprès du Registre de Commerce du Canton de Baselland sous le numéro CHE-110.598.918 (précédemment CH-280.4.007.467-8),

Ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Les dites procurations signées "ne varietur" par les parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées à cet acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les «Associés») de Actelion Partners SNC, une société en nom collectif, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000 USD), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 100352 (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 16 avril 2004 par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 610 le 14 juin 2004 et dont les statuts furent dernièrement modifiés, tel qu'il ressort d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, du 11 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 mai 2013, sous le numéro 1093.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les Associés décident la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident et résolvent:

Que Actelion Ltd, une société constituée et existant sous les lois Suisses, ayant son siège social au 16, Gewerbestrasse, CH-4123 Allschwil, Suisse, et immatriculée auprès du Registre de Commerce du Canton de Baselland sous le numéro CHE-101-188.361 (précédemment CH-280.3.003.028-8), est nommée en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société (le «Liquidateur»).

Que le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145 de la Loi. En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 de la Loi ne sera nécessaire.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le Liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer aux Associés, en espèce ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le Liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'article 147 de la Loi.

Que le Liquidateur a le pouvoir de demander à tout débiteur de la Société de payer les sommes qu'ils se sont engagés à payer par le biais de la Société ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le Liquidateur a le pouvoir de mettre un terme à tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires toute partie de ses pouvoirs.

Que le Liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-Duché.

Que le Liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final aux Associés, si besoin, conformément à l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

Les Associés de la Société décident d'octroyer pleine et entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, le représentant ensemble avec le notaire ont signé le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15377. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015117670/168.

(150126832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Intellimedis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 38, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 198.442.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le deux juillet.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur El Hossain AZDAD, médecin, né le 14 juillet 1957 a Ouled Abdaim Beni Said (Maroc), demeurant a B-4102 Ougrée, 19, rue Franklin Roosevelt.

2. Monsieur Alexander JENNIGES, médecin, né le 16 mai 1969 à Malmedy (Belgique), demeurant à B-4760 Büllingen, Zur Rotheck 11,

3. Monsieur Silviu BRAGA, médecin, né le 30 novembre 1966 a Făgăra. (Roumanie), demeurant a B-4760 Büllingen, Manderfeld 97.

4. Monsieur Jean-Louis HOUET, médecin-biologiste, né le 4 novembre 1963 a Huy (Belgique), demeurant a B-4020 Jupille sur Meuse, rue Paul Debraz 21,

ici représenté par Monsieur Udo MARGRAFF, pharmacien-biologiste, demeurant professionnellement a Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui

5. BIOSHARE S.A., ayant son siège social a 38, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 164138,

ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Udo MARGRAFF.

6. STANLEY ENTERPRISE S.A., ayant son siège social a 38, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 164142,

ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Bernard WEBER.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "INTELLIMEDIS S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet le développement et la commercialisation de logiciels et applications informatiques aux services du monde médical et paramédical, toutes prestations de services en matière informatique, la recherche dans le domaine de systèmes logiciels et bases de connaissances médicales, l'édition et la commercialisation de bases des connaissances médicales, la consultance et gestion des projets d'informatique médicale, développement et exploitation des plateformes d'échange et d'intégration des données et des services informatiques, l'hébergement des sites et des bases des données médicales, les services de gestion des données médicales et de santé, ainsi que le commerce de matériel informatique. La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis a cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement a la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds a la création, a la gestion, au développement, a la mise en valeur et a la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer a la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

L'objet de la Société est également l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder a toute société du groupe ou a tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement a son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante. Toutefois pour la disposition de sommes d'un montant supérieur à EUR 30.000 (trente mille euros), l'accord préalable des actionnaires représentant 75% du capital sera requis.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre

moyen de communication similaire, a confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée, pour toute opération d'un montant inférieur à EUR 30.000 (trente mille euros), par la signature collective de deux (2) administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué. Pour toute opération d'un montant supérieur à EUR 30.000, le conseil d'administration définira les pouvoirs de signature.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1) Monsieur El Hossain AZDAD, dix-huit actions, | 18 |
| 2) Monsieur Alexander JENNIGES, vingt-et-une actions, | 21 |
| 3) Monsieur Silviu BRAGA, vingt-quatre actions, | 24 |
| 4) Monsieur Jean-Louis HOUET, sept actions | 7 |
| 5) BIOSHARE S.A., quinze actions | 15 |
| 6) STANLEY ENTERPRISE S.A., quinze actions | 15 |
| Total: cent actions, | 100 |

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août de 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-6131 Junglinster, 38, rue Hiehl.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à six (6) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur El Hossain AZDAD, médecin, né le 14 juillet 1957 à Ouled Abdaim Beni Said (Maroc), demeurant à B-4102 Ougrée, 19, rue Franklin Roosevelt.
 - Monsieur Alexander JENNIGES, médecin, né le 16 mai 1969 à Malmedy (Belgique), demeurant à B-4760 Büllingen, Zur Rotheck 11.
 - Monsieur Silviu BRAGA, médecin, né le 30 novembre 1966 à Făgăraș (Roumanie), demeurant à B-4760 Bullingen, Manderfeld 97.
 - Monsieur Jean-Louis HOUET, médecin-biologiste, né le 4 novembre 1963 à Huy (Belgique), demeurant à B-4020 Jupille sur Meuse, rue Paul Debraz 21.
 - Monsieur Udo MARGRAFF, pharmacien-biologiste, né le 24 janvier 1968 à St.Vith, Belgique, demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
 - Monsieur Bernard WEBER, docteur en médecine, né le 23 décembre 1961 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
4. FIDU-CONCEPT SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 36, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 38136 est nommée commissaire aux comptes de la Société.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Silviu BRAGA, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. H. AZDAD, A. JENNIGES, S. BRAGA, U. MARGRAFF, B. WEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 juillet 2015. 2LAC/2015/15142. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118179/284.

(150127444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Delos Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.088.

—
In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of June,

Before Us, Me Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

Delos LuxCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg register of commerce and companies (registre de commerce et des sociétés),

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange by virtue of a proxy given under private seal, which, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Delos LuxCo 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg register of commerce and companies (registre de commerce et des sociétés) (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 June 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, whose articles of association (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder, representing the whole corporate capital of the Company and represented as indicated above, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the existing shares of the Company from EUR 1.- to EUR 0.01 per share, so that the Sole Shareholder now holds 1,250,000 shares in the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000.-, in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- to EUR 112,500, through the creation and issuance of 10,000,000 new shares, each having a nominal value of EUR 0.01 (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, to be issued and fully paid up with a share premium for a total amount of EUR 9,900,000.-(the "Share Premium").

Subscription and payment

- 8,262,321 of the New Shares are subscribed for and fully paid up by the Sole Shareholder, represented as stated above, together with part of the Share Premium in an amount of EUR 8,179,699.77 by means of a contribution in cash for a total amount of EUR 8,262,322.98, out of which EUR 82,623.21 will be allocated to the share capital of the Company and EUR 8,179,699.77 will be allocated to the share premium account of the Company;

- 1 of the New Shares is subscribed for and fully paid up by Iris MIV GP GmbH, a German limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), having its registered office in Frankfurt am Main and registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 102218, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, aforementioned, by means of a contribution in cash for a total amount of EUR 0.01, which will be allocated to the share capital of the Company;

- 1 of the New Shares is subscribed for and fully paid up by Iris MIV MLP UG (haftungsbeschränkt) i. Gr., a German limited liability company, having its registered office in Frankfurt am Main and in the process of registration with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, aforementioned, by means of a contribution in cash for a total amount of EUR 0.01, which will be allocated to the share capital of the Company;

- 137,677 of the New Shares are subscribed for and fully paid up by Iris MIV Co-Investment GmbH & Co. KG, a German limited partnership, having its registered office in Frankfurt am Main and in the process of registration with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, aforementioned,

together with part of the Share Premium in an amount of EUR 136,300.23 by means of a contribution in cash for a total amount of EUR 137,677.-, out of which EUR 1,376.77 will be allocated to the share capital of the Company and EUR 136,300.23 will be allocated to the share premium account of the Company; and

- 1,600,000 of the New Shares are subscribed for and fully paid up by Iris MIV Management-Investment GmbH & Co. KG, a German limited partnership, having its registered office in Frankfurt am Main and in the process of registration with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, aforementioned, together with part of the Share Premium in an amount of EUR 1,584,000.- by means of a contribution in cash for a total amount of EUR 1,600,000.-, out of which EUR 16,000.- will be allocated to the share capital of the Company and EUR 1,584,000.- will be allocated to the share premium account of the Company.

The total amount of EUR 10,000,000.-, out of which EUR 100,000.- will be allocated to the share capital of the Company and EUR 9,900,000.- will be allocated to the share premium account of the Company, is now at the disposal of the Company.

As a consequence, the Sole Shareholder and the above mentioned subscribers will hereafter together be referred to as the "Shareholders".

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is one hundred and twelve thousand five hundred euros (EUR 112,500.-) divided into eleven million two hundred and fifty thousand (11,250,000) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Whereof, the present deed is drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin,

Par devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

Delos LuxCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Delos LuxCo 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (la "Société"), constituée par un acte rédigé par Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de EUR 1.- à EUR 0,01 par part sociale, de sorte que l'Associé Unique détient maintenant 1.250.000 parts sociales dans la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de EUR 100.000.-, afin de l'augmenter de son montant actuel de EUR 12.500.- à EUR 112.500.-, par la création et l'émission de 10.000.000 nouvelles parts sociales, chacune avec une valeur nominale de EUR 0,01 (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les mêmes droits et obligations que

les parts sociales existantes, devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de EUR 9.900.000,- (la "Prime d'Emission").

Souscription et paiement

- 8.262.321 des Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-avant, ensemble avec une partie de la Prime d'Emission d'un montant de EUR 8.179.699,77 par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 8.262.322,98, dont EUR 82.623,21 seront alloués au capital social de la Société et EUR 8.179.699,77 seront alloués au compte de prime d'émission de la Société;

- 1 des Nouvelles Parts Sociales est souscrite et entièrement libérée par Iris MIV GP GmbH, une société allemande à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son siège social à Frankfurt am Main et immatriculé auprès du registre commercial de la cour locale de Frankfurt am Main sous HRB 102218, représentée par Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, susmentionnée, par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 0,01, lequel sera alloué au capital social de la Société;

- 1 des Nouvelles Parts Sociales est souscrite et entièrement libérée par Iris MIV MLP UG (haftungsbeschränkt) i. Gr., une société allemande à responsabilité limitée, ayant son siège social à Frankfurt am Main et en cours d'immatriculation auprès du registre commercial de la cour locale de Frankfurt am Main, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, susmentionnée, par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 0,01, lequel sera alloué au capital social de la Société;

- 137.677 des Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par Iris MIV Co-Investment GmbH & Co. KG, un limited partnership allemand, ayant son siège social à Frankfurt am Main et en cours d'immatriculation auprès du registre commercial de la cour locale de Frankfurt am Main, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, susmentionnée, ensemble avec une partie de la Prime d'Emission d'un montant de EUR 136.300,23 par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 137.677,-, dont EUR 1.376,77 seront alloués au capital social de la Société et EUR 136.300,23 seront alloués au compte de prime d'émission de la Société; and

- 1.600.000 des Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par Iris MIV Management-Investment GmbH & Co. KG, un limited partnership allemand, ayant son siège social à Frankfurt am Main et en cours d'immatriculation auprès du registre commercial de la cour locale de Frankfurt am Main, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, susmentionnée, ensemble avec une partie de la Prime d'Emission d'un montant de EUR 1.584.000,- par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 1.600.000,-, dont EUR 16.000,- seront alloués au capital social de la Société et EUR 1.584.000,- seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de EUR 10.000.000,-, dont EUR 100.000,- seront alloués au capital social de la Société et EUR 9.900.000,- seront alloués au compte de prime d'émission de la Société, se trouve désormais à la disposition de la Société.

Par conséquent, l'Associé Unique et les souscripteurs mentionnés ci-dessus seront désormais dénommés ensemble les "Associés".

Troisième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cent douze mille cinq cent euros (EUR 112.500,-) représenté par onze millions deux cent cinquante mille (11.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

Dont acte, fait et passé à Pétange, le jour mentionné en haut de ce document.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Le document a été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15378. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015117907/160.

(150126879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Pentagon Lock 7-A Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 197.485.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of the month of June.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apax Europe VII Nominees Ltd., a limited liability company registered in England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered with the registrar of companies for England and Wales under number 06599576 ("Apax VII");

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Pentagon Lock 7-A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 197.485, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 2 June 2015, in the process of being published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have never been amended since incorporation.

IV. The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

Agenda:

a) Increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred and fifty-three thousand one hundred and forty-seven British Pounds (GBP 853,147) from its current amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) to an amount of eight hundred seventy-three thousand one hundred and forty-seven British Pounds (GBP 873,147) by the issue of eighty-five million three hundred and fourteen thousand and seven hundred (85,314,700) shares, having the same rights and privileges attached to the existing shares (the "New Shares");

Subscription for the New Shares by the sole shareholder of the Company, and full payment thereof at nominal value, through a contribution in kind of (i) two hundred and eighty-five thousand five hundred and sixty-seven (285,567) ordinary shares and nine hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty-two (982,352) preference shares issued by Pentagon Holdings S.à r.l. and (ii) a receivable of two hundred and ninety-nine thousand thirty-one British Pounds (GBP 299,031) for a total amount of eight hundred and fifty-three thousand one hundred and forty-seven British Pounds (GBP 853,147) (the "Contribution in Kind");

b) Subsequent amendment of the first paragraph of Article 5.1.1 of the articles of association of the Company; and

c) Miscellaneous.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of eight hundred and fifty-three thousand one hundred and forty-seven British Pounds (GBP 853,147) so as to raise it from its current amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one Penny (GBP 0.01.-) each, to an amount of eight hundred seventy-three thousand one hundred and forty-seven British Pounds (GBP 873,147), by the issue of eighty-five million three hundred and fourteen thousand and seven hundred (85,314,700) shares with a nominal value of one Penny (GBP 0.01.-) each, having the same rights and privileges attached to the existing shares (the "New Shares").

Subscription - Payment

Apax VII, represented as stated here above DECLARES to subscribe for the New Shares, and to pay them in full at nominal value of eight hundred and fifty-three thousand one hundred and forty-seven British Pounds (GBP 853,147), by a contribution in kind of two hundred and eighty-five thousand five hundred and sixty-seven (285,567) ordinary shares and nine hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty-two (982,352) preference shares issued by Pentagon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 153.017 ("Pen-

tagon”) and of a receivable held by Apax VII, for a total amount of two hundred and ninety-nine thousand thirty-one British Pounds (GBP 299,031) (the “Contribution in Kind”).

The value of the Contribution in Kind has been certified by a valuation report dated 26 June 2015, issued by the board of directors of the Company (the “Report”) at the amount of eight hundred and fifty-three thousand one hundred and forty-seven British Pounds (GBP 853,147).

The Report, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Apax VII, represented as stated here above, DECLARES that the Contribution in Kind is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 5.1.1 of the Articles, so as to reflect the above resolutions:

“ **5.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at GBP 873,147 (eight hundred seventy-three thousand one hundred and forty-seven British Pounds) represented by 87,314,700 (eighty-seven million three hundred and fourteen thousand seven hundred) shares (parts sociales) of GBP 0.01 (one penny) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin.

Par-devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apax Europe VII Nominees Ltd., une limited liability company, enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du registre d'Angleterre du Pays de Galles sous le numéro 06599576 (“Apax VII”)

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Pentagon Lock 7-A S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.485, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 2 juin 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

V. La partie comparante, dûment représentée, reconnaissant être entièrement informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent cinquante-trois mille cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 853.147) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000) à un montant de huit cent soixante-treize mille cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 873.147), par l'émission de quatre-vingt-cinq millions trois cent quatorze mille sept cents (85.314.700) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01.-) chacune et ayant les mêmes droits que ceux attachés aux parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»);

Souscription des Nouvelles Parts Sociales par l'associé unique de la Société et libération intégrale de ces Nouvelles Parts Sociales à valeur nominale, par un apport en nature consistant en (i) deux cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-sept (285.567) parts sociales ordinaires et neuf cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-deux (982.352) parts sociales préférentielles émises par Pentagon Holdings S.à r.l. et (ii) une créance pour un montant de deux cent quatre-vingt dix-neuf mille trente-et-une Livres Sterling (GBP 299.031) pour un montant total de huit cent cinquante-trois mille cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 853.147) (l'«Apport en Nature»);

b. Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 5.1.1 des statuts de la Société; et

c. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent cinquante-trois mille cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 853.147) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000) à un montant de huit cent soixante-treize mille cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 873.147), par l'émission de quatre-vingt-cinq millions trois cent quatorze mille sept cents (85.314.700) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01.-) chacune, et ayant les mêmes droits que ceux attachés aux parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription- Libération

Apax VII, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, DECLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, et les libérer entièrement à valeur nominale de huit cent cinquante-trois mille cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 853.147), par un apport en nature consistant en (i) deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-sept (285.567) parts sociales ordinaires et neuf cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-deux (982.352) parts sociales préférentielles émises par Pentagon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.017 et (ii) une créance pour un montant de deux cent quatre-vingt dix-neuf mille trente-et-une Livres Sterling (GBP 299.031) (l'«Apport en Nature»).

La valeur de l'Apport en Nature a été certifiée par un rapport d'évaluation daté du 26 juin 2015, émis par le conseil de gestion de la Société (le «Rapport») à un montant de huit cent cinquante-trois mille cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 853.147).

Le Rapport, signé ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

Apax VII, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, déclare que l'Apport en Nature, est libre de tout privilège et qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation à sa libre transférabilité à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Seconde résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 5.1.1 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

« **5.1.1.** Le capital social est fixé à huit cent soixante-treize mille cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 873.147), représenté par quatre-vingt-sept millions trois cent quatorze mille sept cents (87.314.700) parts sociales d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15365. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015118388/157.

(150126596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Pinebridge Structured Capital Partners III-E, SLP, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 198.455.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "agreement") of the partnership executed on 7 July 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. PineBridge Structured Capital Partners III-E GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Lu-

xembourg, having its registered office at Atrium Business Park, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B197747 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Fiscal Year.

I. Name

The name of the Partnership is "Pinebridge Structured Capital Partners III-E, SLP."

II. Purpose

The primary purpose of the Partnership is to seek to generate investment returns for its partners by acquiring, holding and disposing of investments in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. Investments will principally be made in structured capital investments which will typically be structured as subordinated debt/mezzanine or senior preferred equity securities and as may be further determined by the General Partner.

The Partnership may carry out any commercial, financial, industrial or intellectual property activities and any transactions, which directly or indirectly favor or relate to its purpose.

The Partnership may further guarantee, grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership may also act as a partner or shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

Subject to all of the provisions of the Agreement, the Partnership may engage in any lawful act or activity for which limited partnerships may be formed under the laws of the Luxembourg and shall have all the powers available to it as a special limited partnership formed pursuant to the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

III. Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. At any time, the General Partner may designate another registered office and/or registered agent in Luxembourg.

IV. Fiscal Year

The fiscal year of the Partnership shall be the calendar year or, if the Partnership is required to use a different year as its taxable year for federal income tax purposes, such other year.

3. Designation of the manager and signatory powers. Without prejudice to the obligations of the alternative investment fund manager, the management and control of the Partnership shall be vested exclusively in the General Partner acting as the sole managing general partner (associé gérant commandité). The limited partners shall have no part in the conduct of business of the Partnership or in the management or control of the Partnership and shall have no authority or right to execute any documents or to act on behalf of the Partnership in connection with any matter, or deal with any Person, except within the limits of article 22-4 of the 1915 Law. The exercise by any limited partner of any right conferred in the Agreement shall not be construed to constitute participation by such limited partner in the conduct of the business of the Partnership or in the control of the investment or other activities of the Partnership so as to make such limited partner liable as a General Partner for the debts and obligations of the Partnership for purposes of the 1915 Law or otherwise.

The General Partner shall have the right, to the fullest extent permitted by Luxembourg law, to delegate certain management and administrative responsibilities and powers to special agents in and outside of Luxembourg; provided that the management and the conduct of the activities of the Partnership shall remain the sole responsibility of the General Partner.

Subject to the other provisions of the Agreement, the General Partner shall have all the broadest powers and authority to act on behalf of and in the name of the Partnership, or in its own name or through other agents, to carry the purpose of the Partnership in accordance with, and subject to the limitations contained in the Agreement and to perform all acts which it may, in its sole discretion, deem necessary or desirable in connection therewith, without any further act, approval or vote of any Person, including any limited partner.

The Partnership is bound towards third parties in all matters by the General Partner or, as the case may be, by any Person to whom such signatory authority has been delegated by the General Partner.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences on the date of the Agreement (July 7th 2015) and shall continue, until the end of the calendar quarter that includes the seventh anniversary of the final closing date, subject to up to two consecutive one-year extensions in the General Partner's sole discretion, unless the Partnership is sooner dissolved as provided in the Agreement or by operation of law.

PineBridge Structured Capital Partners III-E, SLP.

Represented by its General Partner PineBridge Structured Capital Partners III-E GP S.à r.l.

Suit la traduction française du texte qui précède

Extrait du contrat social (le "contrat") de la société conclu le 7 juillet 2015

1. Associés solidaires. PineBridge Structured Capital Partners III-E GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Atrium Business Park, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B197747 (l' " Associé Commandité").

2. Dénomination, objet social, siège social, exercice social.

I. Dénomination

La dénomination de la Société est: "Pinebridge Structured Capital Partners III-E, SLP".

II. Objet social

L'objet principal de la Société est de chercher à générer des rendements d'investissement pour ses partenaires, par l'acquisition, la détention et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toute nature et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille. Les investissements seront principalement réalisés dans des investissements en capital structurés, qui seront généralement structurés comme dette subordonnée / mezzanine ou des titres de capitaux privilégiés de rang supérieur et comme ils peuvent par ailleurs être déterminés par le Commandité.

La Société peut effectuer des activités de nature commerciale, financière, industrielle ou des activités de propriété intellectuelle et des transactions qui favorisent directement ou se rapportent indirectement à son objet.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme un associé ou actionnaire à responsabilité limitée ou illimitée pour les dettes et obligations de toute entité luxembourgeoise ou étrangère.

Sous réserve de toutes les dispositions du Contrat, la Société peut se livrer à tout acte légal ou toute activité pour laquelle des sociétés en commandite peuvent être constituée en vertu des lois de Luxembourg et auront tous les pouvoirs dont elle dispose en tant que société en commandite spéciale formée en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

III. Siège social

La Société a son siège social au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg. A tout moment, l'Associé Commandité peut désigner un autre siège social et/ou un agent enregistré à Luxembourg.

IV. Exercice social

L'exercice social de la Société est l'année civile ou tout autre année, si la Société nécessite l'utilisation d'une autre année comme année imposable aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu.

3. Désignation du gérant et pouvoirs de signature. Sans préjudice aux obligations du gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs, la gestion et le contrôle de la Société sont conférés exclusivement à l'Associé Commandité agissant comme seul associé gérant commandité. Les commanditaires ne doivent avoir aucun rôle dans la conduite des affaires de la Société ou dans la gestion ou le contrôle de la Société et ne doivent avoir aucune autorité ou droit de signer tout document ou à agir au nom de la Société en ce qui concerne toute affaire, ou traiter avec toute Personne, sauf dans les limites définies à l'article 22-4 de la Loi de 1915. L'exercice par un commanditaire de tout droit conféré par le Contrat ne doit pas être interprété de manière à constituer une participation de ce commanditaire dans la conduite des affaires de la Société ou dans le contrôle de l'investissement ou autres activités de la Société de manière à rendre un tel commanditaire responsable en tant qu'Associé Commandité pour les dettes et obligations de la Société aux fins de la Loi de 1915 ou autrement.

L'Associé Commandité a le droit, dans toute la mesure permise par la loi luxembourgeoise, de déléguer certaines responsabilités et pouvoirs de gestion et d'administration à des agents spéciaux dans et en dehors du Luxembourg; à condition que la gestion et la conduite des activités de la Société demeurent la seule responsabilité de l'Associé Commandité.

Sous réserve des autres dispositions du Contrat, l'Associé Commandité aura tous les pouvoirs et l'autorité la plus étendue pour agir au nom et pour le compte de la Société, ou en son nom propre ou par d'autres agents, pour réaliser l'objet de la Société en conformité avec, et sous réserve des limitations contenues dans le Contrat, et pour effectuer tous les actes qu'il peut, à sa seule discrétion, juger nécessaires ou souhaitables à cet égard, sans autre mesure, approbation ou de vote de toute Personne, y compris tout commanditaire.

La Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances par l'Associé Commandité ou, selon le cas, par toute Personne à laquelle des pouvoirs de signature ont été délégués par l'Associé Commandité.

4. Date à laquelle la Société commence et à laquelle il se termine. La Société commence à la date du Contrat (le 7 Juillet 2015) et continue, jusqu'à la fin du trimestre civil, qui comprend le septième anniversaire de la date de clôture définitive,

sous réserve de deux prolongations d'un an consécutives à la seule discrétion de l'Associé Commandité, à moins qu'elle ne soit dissoute plus tôt conformément aux dispositions du Contrat ou de plein droit.

PineBridge Structured Capital Partners III-E, S.L.P.

Représentée par son Associé Commandité PineBridge Structured Capital Partners III-E GP S.à r.l.

Référence de publication: 2015118391/126.

(150127719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Edgas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6941 Niederanven, 35, rue de Mensdorf.

R.C.S. Luxembourg B 170.440.

L'an deux mille quinze, le quinze juin,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, «EDGAS S.A.», ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 170.440, constituée suivant acte notarié, en date du 26 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2140 du 29 août 2012 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Flora GIBERT, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita MAGGIPINTO, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ludivine FUCHSDIDELOT, administrateur de sociétés, demeurant à L-5941 Niederanven, 35, rue de Mensdorf.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich vers L-6941 Niederanven, 35, rue de Mensdorf;

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;

3. Acceptation des démissions de Monsieur Dan SCHNEIDER et de Monsieur Max GALOWICH, en tant qu'administrateurs de la Société;

4. Nomination de Madame Ludivine FUCHS-DIDELOT et de Madame Eliane FUCHS en tant qu'administrateurs de la Société;

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich vers L-6941 Niederanven, 35, rue de Mensdorf.

Deuxième résolution

Par conséquent de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de Monsieur Dan SCHNEIDER et de Monsieur Max GALOWICH, en tant qu'administrateurs de la Société et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Madame Ludivine FUCHS-DIDELOT, née le 26 mai 1986 à Nancy (France), demeurant à L-6941 Niederanven, 35, rue de Mensdorf et Madame Eliane FUCHS, née le 16 novembre 1956 à Strasbourg (France), demeurant à L-1419 Luxembourg, 58, montée de Dommeldange, en tant qu'administrateurs supplémentaires de la Société.

Leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, A. MAGGIPINTO, L. FUCHS-DIDELOT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 juin 2015. 1LAC/2015/18991. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117972/68.

(150127453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

NG Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 12, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 49.833.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "NG PARTNERS", établie et ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 15, Rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 49833 (la "Société"), constituée sous la dénomination de EUGENE HOFFMAN OFFICE SYSTEMS, en date du 13 décembre 1994 aux termes d'un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 168 du 12 avril 1995, et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu le 17 septembre 2009 aux termes d'un acte reçu par le notaire Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2498 du 23 décembre 2009.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jonathan PAGANELLI, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jonathan PAGANELLI, prénommé.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-8069 Bertrange, Rue de l'Industrie, 15 à L-3378 Livange, Rue de Bettembourg, 12 et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** Le siège social est établi à Livange”

2. Divers.

B) Que le nom de l'actionnaire unique, le nombre d'actions qu'il détient et le nom de son représentant, sont portés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire de l'actionnaire unique, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera aussi annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire unique, représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

D) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-8069 Bertrange, 15, Rue de l'Industrie à L-3378 Livange, Rue de Bettembourg, 12 et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“Le siège social est établi dans la commune de Roeser (Grand-Duché de Luxembourg).”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. PAGANELLI, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 juin 2015. 2LAC/2015/14423. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119514/59.

(150128808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

NETHave Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 574.075,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.687.

Le siège social de l'associé «Wemape S.à r.l.» (préc. «Wemape N.V.»), détenant 325 parts sociales de la Société, a été transféré à L-8041 Bertrange, 211, Rue des Romains.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015119508/12.

(150128473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

SLCP ESF (Funds) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.113.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Malcolm Wilson

Mandataire

Référence de publication: 2015118537/13.

(150127615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.